

Edito : à vot' bon coeur, messieurs !

Autor(en): **Lempen, Silvia**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **72 (1984)**

Heft [8-9]

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277256>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ENTRE NOUS SOIT DIT **4**

Le sottisier

SUISSE **5**

Rencontre
avec Lisa Bener-Wittwer,
présidente de l'ASF
Une priorité : l'efficacité

L'ADF entre le passé et l'avenir
75 ans et toutes ses dents

Femmes et politique : un livre
Les féministes et les autres

Droit matrimonial
Rumeurs de référendum

Votations fédérales
du 23 septembre
L'énergie de demain

En bref

DOSSIER **10**

Le dernier must : la forme

MONDE **14**

En bref

Emancipation des femmes
du tiers monde
**Le développement
au quotidien**

Femmes soviétiques
**« On aimerait bien
avoir vos soucis ! »**

D'UN CANTON A L'AUTRE **18**

TEMOIGNAGE **22**

Chronique d'un viol
Un silence ordinaire

INTERVIEW **24**

**Une conservatrice
enthousiaste**

A VOT' BON CŒUR, MESSIEURS !



La rentrée politique de cet automne offre des perspectives modérément enthousiasmantes pour la cause des femmes.

Après maintes tergiversations, la votation sur l'initiative « pour une protection efficace de la maternité » a été fixée au 2 décembre. La campagne fournira aux mouvements féministes la possibilité de se mobiliser sur un thème précis, immédiatement et concrètement perceptible, ce qui est toujours une bonne chose ; mais la persistance du désaccord entre les femmes elles-mêmes, notamment au sujet du congé parental, est un indice des faibles chances d'un projet qui passe

aux yeux de certains pour attentatoire aux intérêts de l'économie nationale.

L'initiative « pour le droit à la vie », qui vise à interdire toute forme d'interruption de grossesse, devrait être soumise au verdict populaire au début de 1985. Son acceptation constituerait une véritable Bérésina pour tous ceux qui se battent en faveur d'une procréation libre et responsable. Mais son rejet ne résoudra pas pour autant le problème de la législation sur l'avortement qui restera, comme aujourd'hui, inapplicable et bafouée.

Le nouveau droit matrimonial devrait être définitivement sous toit ces prochains mois, probablement sous une forme moins progressiste que celle adoptée par le Conseil National en 1983, en particulier quant à la possibilité (très contestée) pour la femme qui se marie de garder son nom de naissance sans le faire précéder par le nom de son mari. Mais, le pire est que la menace de référendum conservateur se précise (cf. p. 7) ; tous les acquis de cette laborieuse révision seraient alors remis en question.

La réalisation de l'égalité des droits piétine. Les forces politiques intéressées demandent maintenant une loi d'application qui permettrait de faire passer dans les faits le contenu idéal de l'article constitutionnel (cf. p. 9). Aussi appréciable que soit cette démarche, elle nous fait crûment mesurer la distance qui nous sépare du but.

La 10e révision de l'AVS a lamentablement échoué en ce qui concerne les fameux « postulats féminins ». L'accès des Appenzelloises aux droits civiques continue de se heurter aux susceptibilités fédéralistes...

Il est vrai que la classe politique, touchée plus qu'elle n'a voulu l'admettre par le syndrome Uchtenhagen, a donné ces derniers temps quelques signes d'une mauvaise conscience largement teintée de démagogie.

L'élection d'une politicienne « bourgeoise » au Conseil fédéral lui permettrait d'effacer le déshonorant épisode de l'automne dernier, tout en sauvagardant l'acquis, soit l'éviction, comme première conseillère fédérale, d'une féministe de gauche « dangereusement » profilée. Ainsi, chuchote-t-on les noms de deux radicales zurichoises, Elisabeth Kopp et Vreni Sperry, dont l'une ou l'autre pourrait succéder à Rudolf Friedrich.

Indépendamment du caractère hasardeux de ces prédictions, qui spéculent sur les bons sentiments du Parti radical zurichois, on peut se demander jusqu'à quand les femmes devront être redevables de leurs éventuelles victoires au bon vouloir des détenteurs du pouvoir plutôt qu'à leur propre volonté. Car il ne faut pas se leurrer : si leurs propres intérêts tenaient véritablement à cœur à l'ensemble des citoyennes de ce pays, elles sauraient se faire entendre d'une voix suffisamment forte pour qu'on cesse à la fois de se moquer des discriminations dont elles sont victimes et de les utiliser comme une simple monnaie électorale.

Silvia Lempen